



# Tunisie

État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

Mai – Décembre 2023

<b>Avancement des priorités de la feuille de route</b>	<b>5</b>
1. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #1 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 1/ Mise en place d'un système d'information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes"?	5
2. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #2 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 2/ Mise en place de Système de Suivi de Travail des Enfants (SSTE) au niveau central et régional, permettant une meilleure synergie entre les intervenants" ?*	6
3. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #3 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 3/ Améliorer les procédés et les outils d'identification des situations de travail des enfants par les inspecteurs de travail au niveau de l'économie informelle"?	7
4. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #4 de votre feuille de route nationale TRAVAIL DES ENFANTS 4/ Capitaliser et appuyer le rôle des cellules d'accompagnement des élèves pour garantir une meilleure sensibilisation et orientation contre le travail des enfants?*	7
5. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #5 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 1/ Harmoniser les lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes; application de la loi"?	7
6. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #6 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 2/ Clarifier, élargir le rôle des inspecteurs du travail et effectuer un contrôle périodique des lieux d'exploitation"?	8
7. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #7 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 3/ Garantir la protection et ;accès à la justice aux migrants irréguliers qui sont en danger ou en situation de travail forcé ou de traite des personnes?"	9
8. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #8 de votre feuille de route nationale TRAITE DES PERSONNES 4/ Réaliser une étude sur; exploitation des enfants?	9
9. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #9 de votre Feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 5/ Mettre à disposition les moyens nécessaires aux acteurs compétents pour ; accomplissement de leur mission"?	9
<b>Avancement par rapport aux prochaines étapes établies</b>	<b>9</b>

10. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 «Evaluation et Suivi : suite à cette évaluation plusieurs scénarios sont envisageables»? 9
11. Pour la période allant de janvier à décembre 2024, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route? 10
12. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus? 10
13. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route? Dans l’affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui. 10

**Progrès globaux entre mai et décembre 2023 10**

14. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route? 10
15. Compte tenu de l’état d’avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre mai 2023 et décembre 2023 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l’Alliance 8.7 et dans les rapports)? 11
16. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d’autres réussites dignes d’être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d’autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c’est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l’esclavage moderne). 11
17. Quelles sont ces réussites dignes d’être mentionnées? 11
18. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaine étapes ? 11
19. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ? Quels enseignements en avez-vous tiré? 11

**Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois 12**

20. Lequel des outils d’évaluation officiels suivants et/ou d’autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l’avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s’applique. 12
21. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d’évaluation que vous avez utilisé pour mesurer l’état d’avancement de vos priorités nationales. Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c’est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d’autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d’évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d’autres types d’outils? 12
22. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès 12
23. Veuillez indiquer les noms d’autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l’évaluation de votre état d’avancement.. Quel a été le niveau

de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)?	13
<b>Collaboration avec des partenaires internationaux</b>	<b>13</b>
24. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? *	13
25. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.	13
26. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne?*	13
27. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.	13
<b>Collaboration avec des partenaires nationaux</b>	<b>13</b>
28. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux?	13
29. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.	14
30. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis?*	14
31. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.	14
32. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile ?	14
33. Dans l'affirmative: Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays ?	14
<b>Perspectives d'avenir</b>	<b>15</b>
34. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? *	15
35. Qu'est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.	

## Avancement des priorités de la feuille de route

Voyons quelles sont: i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de Pays Pionnier.

Note: Veuillez simplement signaler les progrès qui sont pertinents et alignés à la feuille de route. Les progrès devraient correspondre à la période de référence comprise entre mai 2023 et décembre 2023. L'accent devrait être mis sur les résultats plutôt que sur les processus. Si des progrès ont été accomplis vers un résultat spécifique, même si le résultat n'a pas encore été atteint, il convient de le préciser clairement. Par exemple, une communication telle que «formation sur le travail des enfants à l'intention des représentants du gouvernement» ne suffirait pas et nécessiterait des informations supplémentaires, telles que les dates de la formation et le nombre de participants.

\*Si vous avez fourni plus de 3 priorités de feuille de route dans le dernier rapport, toutes vos priorités de feuille de route apparaîtront dans cette section.

### **1. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #1 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 1/ Mise en place d'un système d'information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes"?**

**A / Organisation d'un atelier sur la collecte régulière des statistiques sur le travail des enfants du 20 au 22 Juin 2023 ; en collaboration avec l'équipe recherche OIT de Genève et l'Institut National des Statistiques (INS).**

L'atelier s'est basé sur quatre grandes présentations :

- Présentation 1 : Résolutions, cadre conceptuel et mesure statistique du travail des enfants.
- Présentation 2 : Estimations mondiales et régionales du travail des enfants.
- Présentation 3 : Outils de collecte et d'analyse des données sur le travail des enfants.
- Présentation 4 : Intégration des statistiques sur le travail des enfants dans le système statistique en Tunisie.

L'atelier a ciblé une trentaine de participants issus des différentes structures gouvernementales, des organisations de travailleurs, des organisations d'employeurs et ONG représentées au sein du comité du pilotage (COFIL) du projet Tous Ensemble Contre le Travail des Enfants (PROTECTE).

La formation a été menée sous la supervision du président du COFIL, avec l'implication d'experts nationaux pertinents appuyés par des experts internationaux et l'équipe du projet PROTECTE du BIT.

Les résultats de cet atelier sont :

- Les membres du COPIL sont dotés de connaissances sur les enjeux du rapport mondial sur le travail des enfants ;
- Les membres du COPIL sont techniquement outillés sur le processus d'élaboration du rapport mondial sur le travail des enfants ;
- Les membres du COPIL sont documentés sur les statistiques nationales et mondiales sur le travail des enfants
- Les défis et les perspectives nationales sont identifiés et les perspectives d'actions déterminées pour la contribution de la Tunisie en matière d'études et rapport mondial sur le travail des enfants.

## **B / Evaluation du projet PROTECTE entre juillet 2023 et septembre 2023**

Plusieurs recommandations sont en lien étroit avec la mise en place du système d'information :

- Le développement continu des cadres juridiques et réglementaires, des mécanismes de coopération et des efforts de prévention en Tunisie doit être fondé sur des données probantes et aligné sur les normes internationales. Aider le COPIL à développer et à mettre en œuvre un système de surveillance permettra de suivre la mise en œuvre réussie du PAN-TN et de faciliter les modifications fondées sur des preuves.
- Institutionnaliser des mécanismes de coordination articulés à travers des comités nationaux et régionaux pour parvenir à une collaboration interministérielle systématique.
- La non-institutionnalisation des structures de coordination aux niveaux national et régional a été identifiée comme une limite à la durabilité.
- Actuellement, une prise de conscience accrue et un sens des responsabilités personnelles parmi les responsables sensibilisés favorisent une coordination interministérielle continue.

### **2. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #2 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 2/ Mise en place de Système de Suivi de Travail des Enfants (SSTE) au niveau central et régional, permettant une meilleure synergie entre les intervenants" ?\***

Organisation d'atelier de formation pour 50 travailleurs sociaux du 15 au 17 juin 2023

Organisation d'atelier sur l'expérience pilote de la région de Sfax en matière de lutte contre le travail des enfants pour les deux régions Mahdia et Sousse (Mahdia le 08 Aout 2023). Cet atelier a été organisé par le Ministère des Affaires Sociales (MAS) avec la participation des différents intervenants dans la lutte contre le travail des enfants (structures régionales des deux gouvernorats, société civile, organisations des travailleurs et des employeurs...).

En termes d'étapes suivantes, l'Evaluation Du Projet PROTECTE réalisée entre juillet 2023 et septembre 2023 recommande de poursuivre les travaux visant à développer le système de surveillance du travail des enfants en utilisant les retours de l'expérience pilote, en mettant l'accent sur la mise en œuvre au niveau régional.

Le SSTE piloté est assimilé et articulé, notamment à Sfax, mais des efforts supplémentaires sont impératifs pour établir un système régional de suivi du travail des enfants

**3. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #3 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 3/ Améliorer les procédés et les outils d'identification des situations de travail des enfants par les inspecteurs de travail au niveau de l'économie informelle"?**

Les outils ont été développés dans l'atelier de formation organisé en mois de février 2023.

- Fiche d'information/ Travail des enfants
- Modèle d'un rapport de visite
- Modèle d'entretien/ enfant travailleur
- Questionnaire de l'employeur / lieu du travail / travail de l'enfant
- Modèle de fiche de suivi des cas traités
- Tableau de suivi mensuel

**4. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #4 de votre feuille de route nationale TRAVAIL DES ENFANTS 4/ Capitaliser et appuyer le rôle des cellules d'accompagnement des élèves pour garantir une meilleure sensibilisation et orientation contre le travail des enfants?\***

Célébration de la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants : les 2 comités régionales ont organisé deux activités de sensibilisation (Sfax le 11 et Jendouba le 12), en collaboration avec l'équipe du projet PROTECTE. Les activités sont financées par le fond du projet via UTSS dans le cadre du support des 2 comités.

La journée a porté le slogan « Justice sociale pour tous, éliminons le travail des enfants »

**5. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #5 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 1/ Harmoniser les lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes; application de la loi"?**

Le comité qui a été créé au niveau du ministère chargé du droit de l'homme ( Ministère de la justice) et ceci en application du Décret gouvernemental n° 2019-1196 du 24 décembre 2019, portant création d'un comité national pour l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux droits de l'homme avec les dispositions de la constitution et avec les conventions internationales ratifiées et fixant ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. (N° JORT: 1 Date du JORT: 03.01.2020) Le comité assurera la Harmonisation des lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes d'application de la loi. Ce travail entamé depuis 2020, est un travail de longue haleine.

**6. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #6 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 2/ Clarifier, élargir le rôle des inspecteurs du travail et effectuer un contrôle périodique des lieux d'exploitation"?**

(le rapport d'activité de l'inspection de travail est annuel)

- Le nombre total de visites d'inspection au cours de l'année 2023 : 18387 (17318 en 2022 soit une augmentation de 6.17%)
- Le nombre de visites d'inspection du travail des enfants : 894 (504 Garçons et 390 Filles) (1245 en 2022 )
- Les visites d'inspection se sont déroulées dans la langue parlée par la plupart des travailleurs. (Langue Arabe)
- Des visites d'inspection ont été effectuées dans différentes régions géographiques du pays (les 24 gouvernorats)
- Des visites d'inspection ont été effectuées dans tous les secteurs d'activité
- Certains enfants travaillent sous contrat de formation dans les secteurs visés au point, et leur nombre est de : 8129 enfants (4937 Filles et 3192 Garçons).
- 52 infractions au travail des enfants signalées par les inspecteurs du travail ont été inspectées et incluses dans les rapports périodiques adressés à l'Administration générale de l'inspection du travail ( 20 infractions non tenu du registre indiquant les nom et date de naissance de toutes personnes de moins de 18 ans, 32 infractions liées à l'emploi d'enfants sans contrat de formation).

L'Inspection du travail effectue des visites d'inspection la plupart du temps de manière proactive, et les effectue également sur la base de plaintes déposées. Elle concerne la plupart des secteurs, en particulier les secteurs dans lesquels le nombre d'enfants travailleurs est élevé, selon des contrats de formation spécifiques dans les secteurs suivants :

- Secteur textile, cuir et chaussures.
- Secteur des industries mécaniques et électriques.
- Le secteur de l'industrie agro-alimentaire
- Secteur tourisme cafés et restaurants
- Secteur commerce et services

Les inspecteurs du travail sont autorisés à effectuer des visites de contrôle inopinées conformément aux dispositions de l'article 174 du code du travail.

Quant aux maisons d'habitation et aux fermes privées, les inspecteurs du travail ne peuvent procéder à des visites d'inspection dans ces locaux qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs occupants en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 174 du code du travail.

Les plaintes relatives au travail des enfants sont soumises, soit directement, soit par correspondance.



**7. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #7 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 3/ Garantir la protection et ;accès à la justice aux migrants irréguliers qui sont en danger ou en situation de travail forcé ou de traite des personnes?"**

L'article 11 du CHAPITRE II - Modalités de fonctionnement de l'instance du Décret gouvernemental n° 2019- 653 du 29 juillet 2019, fixant l'organisation de l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes et ses modalités de fonctionnement stipule la création d'une commission du suivi des cas des victimes de traite des personnes. Cette commission a pour rôle d'assurer l'aide judiciaire aux victimes (payer les frais des avocats ; les frais des tests, etc.). Cette commission a été créée depuis 2019 et assure son rôle dans la lutte contre la traite des personnes.

**8. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #8 de votre feuille de route nationale TRAITE DES PERSONNES 4/ Réaliser une étude sur; exploitation des enfants?**

L'étude a été réalisée en mars 2022 intitulée : Diagnostic sur les processus et les pratiques courantes de recrutement formels et/ ou informels des travailleurs migrants Ivoiriens en Tunisie.

<https://www.ilo.org/fr/publications/diagnostic-sur-les-processus-et-les-pratiques-courantes-de-recrutement>.

**9. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #9 de votre Feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 5/ Mettre à disposition les moyens nécessaires aux acteurs compétents pour ; accomplissement de leur mission"?**

Budget annuel alloué à l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes (le budget de l'instance est rattaché au budget du ministère de la justice)

**Avancement par rapport aux prochaines étapes établies**

Dans votre rapport annuel 2022, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de mai 2023 à décembre 2023.

\*Cette section ne s'applique pas aux pays déclarant pour la première fois.

\*Si vous avez fourni plus de 3 étapes suivantes dans le dernier rapport, toutes vos prochaines étapes apparaîtront dans cette section.

**10. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 «Evaluation et Suivi : suite à cette évaluation plusieurs scénarios sont envisageables»?**

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

Observations:

Certains objectifs sont atteints d'autres sont en cours et quelques priorités sont difficiles à atteindre.

**11. Pour la période allant de janvier à décembre 2024, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route?**

- Mise en place d'un système d'information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes (intégration des statistiques sur le travail des enfants. La Tunisie organisera son 13<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat en mois d'octobre 2024)
- La mise en place d'un SSTE (La réalisation du plan de formation proposé lors de l'atelier de formation et de la finalisation de la mise en place d'un SSTE)

**12. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus ?**

Convaincre les différentes parties concernées dans ce processus de continuer à travailler pour atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route (un processus long et difficile). La Tunisie est un pays pionnier depuis 2018 (presque 6 ans). Ce processus est fondé sur la participation active et le consensus de toutes ses parties.

**13. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui.**

Oui nous avons besoins de plus de soutien.

Soutien du BIT :

- Trouver d'autres projets de coopération en matière de lutte contre le travail des enfants.
- Expertise du BIT

**Progrès globaux entre mai et décembre 2023**

**14. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route?**

- Pas de progrès
- Peu de progrès
- Quelques progrès
- Grands progrès

**15. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre mai 2023 et décembre 2023 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?**

1. Finalisation et publication d'un guide d'intervention sur le travail des enfants, offrant un cadre conceptuel pour coordonner la recherche et la collecte d'informations sur le travail des enfants aux niveaux local et régional.
2. Ateliers de formation et de finalisation de la mise en place d'un Système de suivi sur le travail des enfants
3. Mesures prises par le gouvernement tunisien pour faciliter les procédures de séjour des étudiants subsahariens et pour répondre aux retours volontaires des migrants irréguliers.

**16. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).**

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

**17. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées?**

Il n'y a rien de plus à mentionner

**18. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes ?**

Difficultés financières (fin de projet de coopération PROTECTE/ USDOL)

**19. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ? Quels enseignements en avez-vous tiré?**

Les activités sont réalisées grâce au budget de l'Etat.

La coopération (projet BIT) est importante et sa facilite énormément la réalisation des activités mais il est indispensable d'utiliser les ressources propres pour garantir la continuité dans le temps. C'est un travail de longue haleine qui nécessite un effort prolongé et soutenu.

## Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois

**20. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.**

- Enquêtes
- Etudes de cas
- Discussions en groupe
- Entretiens
- Preuves anecdotiques
- Informations de tiers
- Ne s'applique pas
- Autre, à savoir: \_\_

Évaluation finale du projet PROTECTE (voir le lien ci-dessous site officiel USDOL)

[https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/Tunisia-CL\\_meval.pdf](https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/Tunisia-CL_meval.pdf)

**21. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales. Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?**

Evaluation du projet PROTECTE (Tous Ensemble Contre le Travail des enfants)

Évaluation finale du projet PROTECTE (voir le lien ci-dessous site officiel USDOL)

[https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/Tunisia-CL\\_meval.pdf](https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/Tunisia-CL_meval.pdf)

Plusieurs priorités de la feuille de route de la Tunisie figurent dans les objectifs du projet PROTECTE (Tous Ensemble Contre le Travail des enfants)

**22. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès**

C'est un bureau d'évaluation privé qui a réalisé cette évaluation.

D'autres priorités de la feuille route (surtout en matière de traite des personnes) ne sont pas concernées par cette évaluation.

**23. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.. Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)?**

ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES (MICS) - TUNISIE 2023 SITUATION DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT EN TUNISIE (voir lien ci-dessous et surtout la page 35 du document)

<https://www.unicef.org/tunisia/rapports/resultats-mics-tunisie-2023>

### Collaboration avec des partenaires internationaux

**24. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? \***

Veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

- Autres pays de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir [Pathfinders | Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](#).
- OIT
- Agences des Nations Unies (autres que l'OIT)
- Organisations internationales de la société civile
- Autre, à savoir: \_\_\_\_

**25. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.**

UNICEF (réalisation de l'enquête MICS)

**26. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne?\***

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**27. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.**

### Collaboration avec des partenaires nationaux

**28. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux?**

Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- Secteur privé
- Organisations d'employeurs
- Organisations de travailleurs
- Organisations locales de la société civile
- Ministères au sein de votre gouvernement
- Organisations et réseaux de survivants

**29. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.**

- INS : Institut National des Statistiques (Réalisation de l'enquête MICS et la possibilité d'intégrer la récolte des données sur le travail des enfants au niveau des enquêtes périodiques de l'INS telle que enquête emploi enquête entreprise

- Tous les ministres concernés par l'Alliance 8.7 :

Ministère de l'intérieur

Ministère de la justice

Ministère de l'éducation

Ministère de la femme de la famille et de l'enfance

Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ....

**30. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis?\***

- Oui
- Non

**31. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.**

**32. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile ?**

- Oui
- Non

**33. Dans l'affirmative: Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays ?**

Sensibilisation : changer les regards les mentalités et les comportements des tunisiens concernant le travail des enfants et la traite des personnes.

## Perspectives d'avenir

**34. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? \***

- Oui
- Non

**35. Qu'est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.**

- Besoin de mettre à jour les priorités
- Besoin de mettre à jour les objectifs/objectifs de la feuille de route
- Autre, à savoir: \_\_\_\_

Merci!